

Embarge: 3 décembre 1997,
Seule la version orale fait foi
Texte original: allemand

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Cérémonie de Signature à Ottawa, 2 - 4 décembre 1997

Intervention du Chef de la Délégation Suisse, S.E.M. Flavio COTTI, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Il y a un peu plus d'une année, en ce lieu même, le Ministre des affaires étrangères canadien Lloyd Axworthy appelait les Etats à élaborer rapidement une convention sur une interdiction complète des mines antipersonnel, et mettait ainsi en train ce processus d'Ottawa désormais connu dans le monde entier. Qui eût osé prédire, alors, que près de 100 Etats se réuniraient aujourd'hui pour signer une telle convention ? Le fait de pouvoir apposer cette signature ici, à Ottawa, au nom de la Suisse, me comble de satisfaction. Je félicite mon collègue canadien de son initiative et remercie le gouvernement du Canada des efforts qu'il a déployés dans le cadre du processus d'Ottawa. Tous nos remerciements vont aussi au gouvernement de la Norvège pour l'organisation exemplaire de la Conférence des Etats d'Oslo. Je tiens à mentionner enfin le Comité international de la Croix-Rouge et l'"International Campaign to Ban Landmines", dont l'engagement a contribué de manière décisive au lancement du processus d'Ottawa et à son extraordinaire succès.

Depuis 1969, la Suisse ne produit plus de mines antipersonnel ni de pièces entrant dans leur fabrication. En 1995, elle a renoncé unilatéralement à la détention et à l'utilisation de mines antipersonnel. Et je puis vous informer aujourd'hui que nous venons d'achever la destruction de tous les stocks de ces armes.

Convaincue que seule une interdiction totale des mines antipersonnel peut apporter une solution définitive aux problèmes causés par cette arme, la Suisse a soutenu le processus d'Ottawa dès le début. La présente convention, votée le 18 septembre 1997 à Oslo, contient tous les éléments principaux que la Suisse préconisait. Elle représente une percée en faveur du droit humanitaire des peuples.

Cette percée implique une obligation. Les efforts visant à résoudre intégralement les problèmes causés par les mines antipersonnel ne doivent pas faiblir. Je suis reconnaissant au gouvernement canadien qu'il ne se contente pas de faire signer ici à Ottawa la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, mais nous offre également à tous une occasion d'échanger des idées et des propositions quant aux prochaines mesures à prendre, et d'harmoniser nos efforts en la matière. Je suis d'avis qu'il convient de nous concentrer sur trois domaines :

Le premier est celui de l'universalisation de la convention. Des Etats en nombre considérable se sont déjà réunis ici aujourd'hui pour signer la nouvelle convention. Ensuite, nous devons nous efforcer d'obtenir une rapide entrée en vigueur de ce texte et convaincre les Etats demeurés en marge de signer eux aussi la convention pour la rendre apte à réaliser rapidement son objectif humanitaire.

La mise en oeuvre de la convention constitue le deuxième domaine. La convention contient de nombreuses et importantes prescriptions sur l'enlèvement des mines antipersonnel, leur destruction et l'aide aux victimes. Que chaque Etat s'efforce de satisfaire à ses obligations et de les remplir à la lettre ne suffira pas. Nous sommes également invités à coopérer activement à l'échelle internationale pour aider tous ceux que le déminage et l'aide aux victimes confrontent à de lourdes tâches.

Il y a consensus sur l'idée que tous les efforts de déminage et d'aide aux victimes demeureront fragmentaires aussi longtemps que l'on continuera par ailleurs à poser des mines antipersonnel. D'où l'importance d'interdire ces armes. Il convient d'empêcher à l'avenir - c'est le troisième domaine auquel nous devons prêter attention - que cette interdiction ne soit sabotée par la mise en oeuvre d'autres armes à effets comparables ou par le développement de nouvelles technologies.

La Suisse est prête à contribuer à la recherche de solutions aux problèmes liés aux mines antipersonnel dans les trois domaines mentionnés. Je suis en mesure de vous annoncer dès aujourd'hui deux projets concrets :

Premièrement, le Gouvernement suisse a décidé de créer un Centre international de déminage humanitaire, à Genève. Ce Centre sera à la disposition des services des Nations Unies et de tous ceux qui, dans le monde, dirigent des opérations. Il aura pour but de faciliter la collaboration entre spécialistes, de faire la synthèse des expériences acquises et de proposer des solutions nouvelles sur le plan de la méthode et de la technique.

Concrètement, il s'agit de construire un réseau informatique autour des différents centres de déminage, d'organiser des rencontres périodiques entre responsables des opérations de déminage, de former de futurs directeurs des opérations, et de créer une cellule de réflexion sur les possibilités d'optimisation.

Deuxièmement, la Suisse se propose d'organiser l'an prochain une conférence internationale d'experts sur l'élaboration et l'application d'une politique pour le déminage humanitaire. Cette conférence s'adresserait avant tout aux personnes responsables au plan national de programmes de déminage et de l'application de la convention que nous signons ici.

Les membres de ma délégation vous donneront d'autres informations sur ces deux projets.

Le processus d'Ottawa a été un succès parce que les Etats, les organisations internationales, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non-gouvernementales se sont réunis et se sont engagés avec une grande détermination à la réalisation d'un objectif commun. Je suis fermement convaincu que le maintien de cette coalition demeurera indispensable si nous voulons obtenir l'application universelle de la convention signée ici et assurer la résolution définitive des problèmes causés par les mines antipersonnel. Dans cet esprit, je souhaite la poursuite du processus d'Ottawa, vous donne l'assurance de la disponibilité de la Suisse dans ce processus et j'envisage avec confiance la poursuite de la coopération avec nos partenaires, anciens et nouveaux.